

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Prospection de la flavescence dorée de la vigne - Année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de l'année 2017, une subvention de 180 000 euros à la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, destinée à cofinancer la nouvelle campagne de prospection de la flavescence dorée de la vigne, à l'aide de drones.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la Chambre d'Agriculture 13, la convention correspondante, jointe en annexe du rapport.

La dépense sera imputée à hauteur de 180 000 € sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée